

POSTULAT URGENT

Auteur Yvan Rion, UDC, Stéphane Pont, PDCC, Grégory D'Andrès, PLR, Tarcis Ançay (suppl.), AdG/LA, et cosignataires
Objet Démantèlement visant à une fermeture définitive du Centre Valaisan de Pneumologie (CVP) à Crans-Montana?
Date 11.03.2019
Numéro 2.0269

Actualité de l'événement

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC): par décision du 19 décembre 2018, publiée dans le Bulletin officiel (BO) du 28 décembre 2018, le Conseil d'Etat a décidé de transférer le mandat de réadaptation pulmonaire du Centre Valaisan de Pneumologie (CVP) à Crans-Montana pour seize lits au site hospitalier de Martigny.

Imprévisibilité

Les communes du Haut-Plateau de Crans-Montana, Lens et Icogne (formant l'ACCM : Association des Communes de Crans-Montana) n'ont pas été informées, au préalable, de cette décision sujette à recours (art. 53 LAMal) et n'ont pas pu donner leur avis, ce qui est d'une imprévisibilité et incompréhension absolue.

La Commune de Crans-Montana s'est vue contrainte de déposer, en date du 28 janvier 2019, un recours auprès du Tribunal administratif fédéral afin de tenter de sauvegarder, pour autant que faire se peut, les intérêts économiques de toute une région.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Si le démantèlement a débuté depuis plusieurs années (voir notamment interpellation urgente du 8 mai 2017 / no 2.0177), il n'en reste pas moins que cette décision vise, selon toute vraisemblance, à une fermeture irrémédiable du CVP; seule la date finale de son entrée en vigueur est encore inconnue. Des explications et informations sont attendues dans l'immédiat de la part du DSSC et ce d'autant plus que cette décision est un signe négatif pour toute une économie régionale qui compte la présence de 3 cliniques (BE-GE-LU) actives à Crans-Montana avec près 480 postes de travail à ce jour et 250 lits environ.

Dans un courrier daté du 6 février 2019 au DSSC et relaté par un article du NF du 23 février 2019 «Le transfert de la pneumologie devra attendre», les conseils communaux de Crans-Montana, Icogne et Lens font état de leur profonde déception d'apprendre, par le BO, la décision précitée. Il est notamment précisé, avec amertume, qu'aucune information préalable n'ait été fournie par la direction et /ou les représentants du DSSC aux trois communes de l'ACCM.

La décision de dépouiller le CVP de ses lits à plus haute valeur ajoutée est aussi déplorée alors que le DSSC s'était engagé à rechercher des solutions pérennes pour le maintien des activités du CVP.

Le désengagement du canton du Valais à l'égard du CVP est un signal alarmant et d'inquiétude compréhensible de la part de la population et des 3 autres cliniques parfaitement intégrées sur le Haut-Plateau de Crans-Montana depuis plus de 70 ans avec près de 480 emplois à ce jour. Sur ce point, qu'en sera-t-il du sort des médecins et du personnel soignant et autres du CVP? Ce ne sont pas moins de 110 unités (NF du 23.02.2019: interview de Nicolas Féraud président de Crans-Montana) qui étaient actives au sein du CVP avant le début de son démantèlement, voire peut-être de sa fermeture définitive? Le personnel sera-t-il ou a-t-il déjà été relocalisé et traité de manière adéquate? Qu'en sera-t-il des patients qui résident encore à ce jour au CVP de Crans-Montana?

Aussi, quel usage de ces immeubles et terrains entend faire le DSSC à l'avenir, notamment réaffectation du 3^{ème} étage fermé depuis 2015, réparations et adéquation des mesures de sécurité, examens des éventuels risques sismiques et d'amiante, mise en vente et à quel prix, autre affectation, etc.?

Or, il sied de relever que la décision du Conseil d'Etat relative à l'avenir hospitalier du CVP, ouvert en 1941, est pour le moins incompréhensible d'une part à connaissance des activités complémentaires des cliniques susmentionnées et renommées pour leur qualité des soins, et d'autre part du fait que la qualité de l'air à Crans-Montana y est reconnue bien au-delà de nos frontières cantonales. Dès lors, il est impensable d'imaginer que le CVP, n'obtiendra aucune miette financière des CHF 385 millions prévus par le canton du Valais pour les futurs développements des hôpitaux de Sion et Brigue.

Conclusion

Le présent postulat urgent demande au Conseil d'Etat de reconsidérer sa décision relative à l'avenir du CVP de Crans-Montana à la lumière des réflexions et questions développées plus haut.